

PAUVRETÉ

Les mères de famille monoparentale et les retraitées du Poitou-Charentes plus souvent exposées à la pauvreté

Dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est apparu essentiel de disposer d'éléments objectifs sur la situation des femmes en Poitou-Charentes, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres régions de France. Le diagnostic ainsi établi permet de mieux cerner les caractéristiques de la précarité des femmes et d'accompagner la mobilisation des pouvoirs publics engagés au titre de la stratégie arrêtée lors du sommet européen de Lisbonne de 2000. Ce numéro de décimal est le résultat d'une étude menée ces derniers mois par l'INSEE, responsable de cette publication, en lien avec les services de l'État concernés (SGAR-DRDFE, DIRECCTE, DRJSCS) et l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (UR-CIDFF).

Bernard TOMASINI
Préfet de la Région Poitou-Charentes

La pauvreté en Poitou-Charentes se conjugue au féminin, avec une exposition des mères seules et des retraitées supérieure à la moyenne nationale. La parentalité impacte plus les femmes que les hommes dans leur parcours professionnel. L'emploi féminin est plus précaire que celui des hommes avec du sous-emploi, des bas salaires, de fortes inégalités salariales et un accès plus difficile aux emplois les plus qualifiés.

En 2007, le Poitou-Charentes compte 241 000 personnes pauvres. 13,9 % de la population vit ainsi en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 908 euros par mois et par unité de consommation (*encadré*). La région se classe au 11^e rang des régions françaises avec un taux de pauvreté légèrement supérieur à la moyenne nationale (*illustration 1*). La région est toutefois la plus touchée du littoral atlantique.

Les femmes sont plus fréquemment exposées à la pauvreté que les hommes. Cette inégalité résulte de leur surreprésentation dans les ménages vivant sous le seuil de pauvreté, comme les familles monoparentales et les personnes seules. À l'inverse, lorsqu'elles sont en couple, les femmes sont moins souvent pauvres (*illustration 2*).

Une femme seule sur cinq sous le seuil de pauvreté

Vivre seul est souvent synonyme de pauvreté, surtout en Poitou-Charentes. En 2007, 21,0 % des femmes seules et 19,6 % des hommes seuls sont pauvres. Ces taux de pauvreté sont nettement supérieurs à la moyenne nationale. La région se positionne même au 4^e rang pour la pauvreté des femmes seules. Contrairement au niveau national, les femmes seules sont plus touchées par la pauvreté que les hommes seuls.

La pauvreté importante des femmes seules en Poitou-Charentes tient au caractère âgé et rural de la région. Près de six femmes seules sur dix ont plus de 60 ans, une sur trois plus de 75 ans. La pauvreté des femmes seules est surtout celle des retraitées. Selon

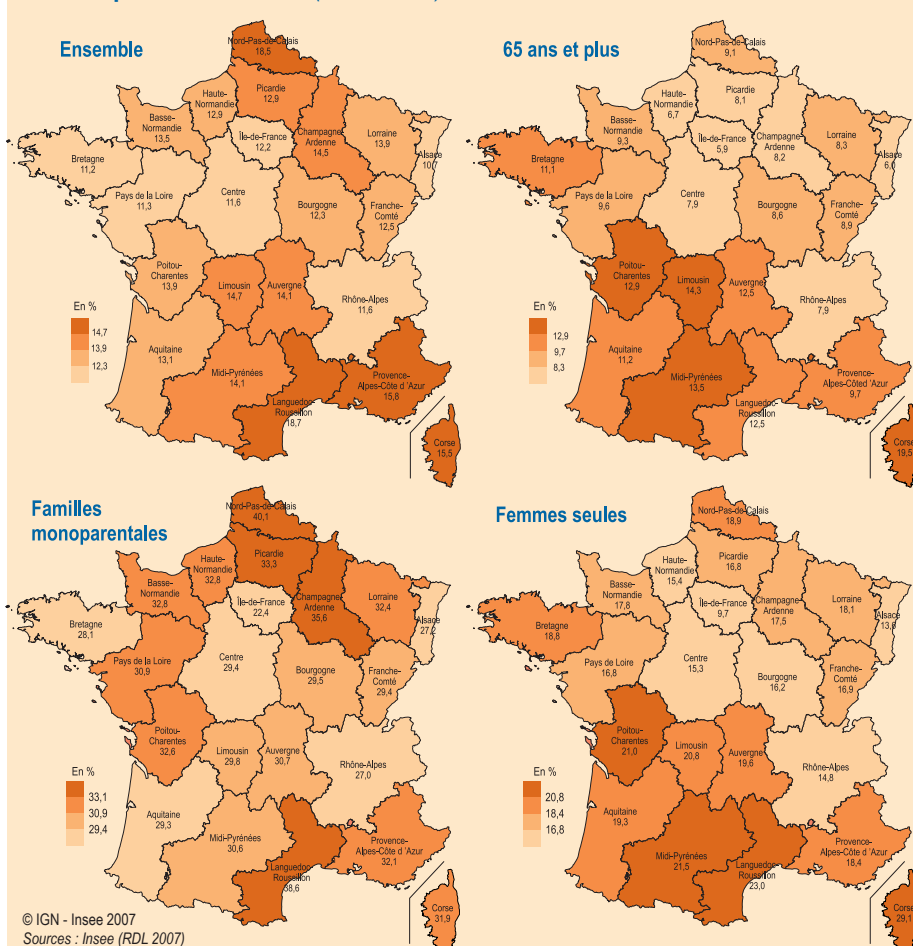
l'Observatoire national des retraites, les pensions des femmes sont inférieures de 38 % à celles des hommes en 2007. Ces inégalités sont les conséquences de carrières professionnelles plus

courtes et de rémunérations moindres. De nombreuses femmes âgées se retrouvent même avec de très faibles ressources. Près de deux bénéficiaires d'un minimum vieillesse (encadré) sur

trois sont des femmes (illustration 3). Le minimum vieillesse permet d'atténuer les inégalités entre les hommes et les femmes, en garantissant aux plus démunis un niveau de ressources minimum. Mais son montant reste très en deçà du seuil de pauvreté. Les femmes bénéficiaires du minimum vieillesse vivent pour la majorité d'entre elles en milieu rural (illustration 4), ce qui renforce leur précarité avec un accès aux soins et des déplacements plus compliqués.

Sous l'effet du vieillissement de la population et de l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de personnes âgées devrait croître considérablement dans les années à venir. D'ici 2030, le nombre de femmes âgées de 60 ans ou plus devrait augmenter de 38 % et celui des femmes de 85 ans ou plus de 73 %. La précarité observée actuellement devrait donc s'amplifier dans les années à venir, avec une forte augmentation des personnes dépendantes vivant seules.

Taux de pauvreté en 2007 (illustration 1)



La pauvreté monétaire

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En 2007, le seuil de pauvreté s'établit à 908 euros par unité de consommation et par mois. Il est égal à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national. Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, c'est-à-dire après impôts et prestations sociales, rapporté au nombre d'Unités de consommation du ménage. Le concept d'Unité de consommation (UC) prend en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. Le premier adulte du foyer compte pour 1 UC, chaque adulte ou enfant de plus de 14 ans et plus compte pour 0.5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0.3 UC. Les données sont issues du regroupement du fichier de déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation pour l'année 2007.

Le minimum vieillesse

est un dispositif constitué d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail) qui disposent de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Le seuil du minimum vieillesse s'élève en 2008 à 633,12 € par mois pour une personne seule et à 1 135,78 € pour un couple. Le dispositif du « minimum vieillesse » a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004, dont le décret d'application est paru en janvier 2007 et instaurant l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) qui coexiste avec l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV).

La pauvreté touche surtout les familles monoparentales et les femmes seules (illustration 2)

	Nombre de ménages en 2007	Taux de pauvreté 2007 (en %)		
		Poitou-Charentes	Métropole	Province
Famille monoparentale	54 500	32,6	29,9	31,8
Femme seule	149 500	21,0	16,3	18,0
Homme seul	103 500	19,6	16,6	17,8
Couple avec enfants	198 400	11,7	12,2	12,4
Couple sans enfant	249 000	8,9	6,7	7,0

Sources : Insee (RDL 2007, Recensement de la population 2007 - exploitation complémentaire)

Les principales aides et prestations sociales (illustration 3)

	Nombre de bénéficiaires		Part des femmes (en %)
	Homme	Femme	
RMI [1]	14 423	15 416	51,7
API [1]	78	3 350	97,7
AAH [1]	11 895	11 793	49,8
Minimum vieillesse [2]	3 662	6 956	65,5
CMU complémentaire [3]	24 383	28 942	54,3

Sources : [1] Caf au 31.12.2008 - [2] Cramco - MSA 2009 - [3] CPAM - RSI - MSA 2009

Les mères seules plus exposées à la précarité

Outre les femmes seules, les familles monoparentales sont fortement touchées par la pauvreté : 32,6 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Or 85 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme. Dans la région, les familles monoparentales sont en proportion moins nombreuses mais plus souvent exposées à la pauvreté. Le Poitou-Charentes est au 7^e rang des régions françaises pour la pauvreté des familles monoparentales, derrière les régions du nord de la France mais devant toutes les régions limitrophes. Les familles monoparentales sont concentrées dans l'espace urbain.

Cette pauvreté se traduit par une plus forte exposition à la précarité. Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI). Les mères isolées représentent 20,6 % des ménages bénéficiaires du RMI (encadré) contre 5,8 % des ménages en Poitou-Charentes. Globalement,

les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires du RMI, avec un taux régional proche de la moyenne nationale (51,7 % de femmes). Certaines jeunes femmes bénéficient un temps de l'allocation de parent isolé (API), une allocation qui assure un revenu minimum à un parent isolé ou à une femme enceinte vivant seule. Elle est versée pendant les douze mois suivant l'événement ayant provoqué l'isolement ou jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint l'âge de trois ans. 97,7 % des bénéficiaires de l'API sont des femmes, en majorité jeunes. Près de deux sur trois ont moins de 30 ans et deux sur cinq moins de 25 ans.

Cette pauvreté au féminin se conjugue au pluriel. En Poitou-Charentes, 80 000 enfants vivent dans un ménage à bas revenus, 46 % d'entre eux avec leur mère seule, alors que cette catégorie de ménage ne rassemble que 15 % de l'ensemble des enfants. En 2008, un enfant sur cinq vit dans un ménage pauvre ; ils sont 56 % à connaître cette situation lorsqu'ils vivent seulement avec leur mère.

Concilier vie familiale et vie professionnelle, un challenge pour les femmes

Concilier vie familiale et vie professionnelle est particulièrement difficile pour les mères isolées. En

Le revenu minimum d'insertion (RMI) créé en 1988, a pour objectif de garantir un niveau minimum de ressources et faciliter l'insertion ou la réinsertion de personnes disposant de faibles revenus. Le RMI est versé à toute personne remplissant les conditions suivantes : résider en France, être âgé d'au moins 25 ans (sauf cas particuliers : femmes enceintes, etc.), disposer de ressources inférieures au montant du RMI et conclure un contrat d'insertion.

Le RMI est une allocation dite « différentielle » : l'intéressé touche la différence entre le montant du RMI et ses ressources mensuelles. Les ressources prises en compte pour le calcul du RMI sont celles du demandeur mais aussi de son conjoint ou concubin et l'allocation dépend également des personnes à sa charge. Le RSA, entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, remplace le RMI.

L'allocation de parent isolé (API) instituée par la loi du 9 juillet 1976, est une mesure destinée à prémunir les personnes seules avec enfant(s) des conséquences financières de leur récente situation d'isolement. Elle est versée par la Caf ou la MSA.

Les personnes concernées doivent élever seules un enfant ou être enceintes et vivre sans conjoint, et avoir des ressources situées en deçà d'un certain seuil. L'API est une allocation différentielle qui complète les revenus. Elle est accordée pour une durée limitée : jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune, et un an lorsque que les enfants ont plus de trois ans. Le RSA, entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, remplace l'API.

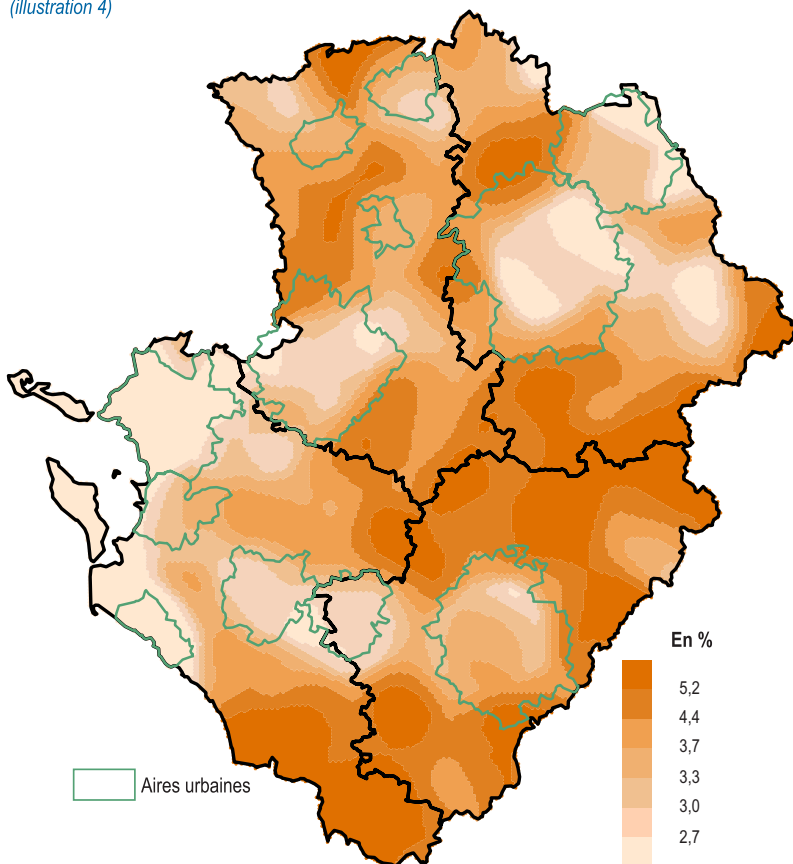
Les bas revenus

Un individu est considéré à bas revenus lorsqu'il vit dans un ménage dont les revenus avant impôts sont inférieurs au seuil de bas revenus, c'est à dire 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation avant impôt observés au niveau national. Le seuil de bas revenus s'établit à 903 euros par unité de consommation et par mois en 2008. Le revenu par unité de consommation est calculé de la même manière que pour la pauvreté monétaire, sauf qu'on rajoute 0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale.

Les données sont issues des fichiers des Caisses d'allocation familiale (Caf) et ne concernent que les foyers allocataires, c'est-à-dire l'ensemble des personnes couvertes par les allocations au sens de la Caf dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint, s'il existe, a moins de 65 ans.

Taux de bénéficiaires du minimum vieillesse en 2009 - Femmes

(illustration 4)



© IGN - Insee 2010

Sources : Cramco - MSA - Insee (Recensement de la population 2006)

Femmes bénéficiaires du minimum vieillesse/
population des femmes de 65 ans et plus

moyenne, 67 % d'entre elles sont en emploi. Quand elles ont trois enfants ou plus, elles ne sont plus que 44 % à travailler (illustration 5). C'est souvent le problème de la garde des enfants qui freine les mères seules à franchir le pas de l'emploi. Les mères en couple réduisent aussi leur activité au fur et à mesure qu'elles ont des enfants, surtout par rapport à leur conjoint.

La périurbanisation est un frein supplémentaire à l'emploi des femmes.

Dans certaines agglomérations où il existe des tensions sur le foncier, comme à La Rochelle, les familles s'installent de plus en plus loin de la ville centre, parfois à plus de 25 km, afin d'avoir un logement plus grand. En contrepartie, le ménage s'éloigne des emplois et certaines femmes renoncent à leur activité professionnelle soit pour s'occuper des enfants, soit parce qu'elles ne trouvent pas d'emploi suffisamment proche de leur domicile (illustration 6). L'augmentation de l'emploi

de ces mères ne peut se faire qu'en corrélation avec des politiques de transport, d'équipements, de garde des enfants. Une autre piste serait de favoriser l'emploi à domicile, mais cela ne concernerait qu'un faible nombre de métiers.

Si la parentalité diminue l'emploi des femmes, elle augmente leur emploi à temps partiel, surtout chez les mères en couple. 37,4 % d'entre elles travaillent à temps partiel contre 30,1 % des femmes en couple sans enfant et 30,4 % des mères en famille monoparentale (illustration 7). Le temps partiel des mères augmente avec le nombre d'enfant. Dans un couple avec au moins trois enfants, près d'une mère sur deux travaille à temps partiel.

Le sous-emploi des mères en couple génère une précarité latente. Une séparation ou le décès du conjoint peuvent suffire à faire basculer la famille dans la pauvreté. Les jeunes mères isolées de moins de 30 ans connaissent une précarité importante : seules 40 % d'entre elles travaillent, une fois sur trois en CDD et dans 40 % des cas à temps partiel. Pour ces femmes, les éléments du choix sont surtout d'ordre financier. Continuer à travailler dans des conditions d'emploi difficiles n'apporte pas toujours un gain suffisant pour compenser les coûts engendrés par la garde des enfants.

Les femmes moins souvent en emploi que les hommes

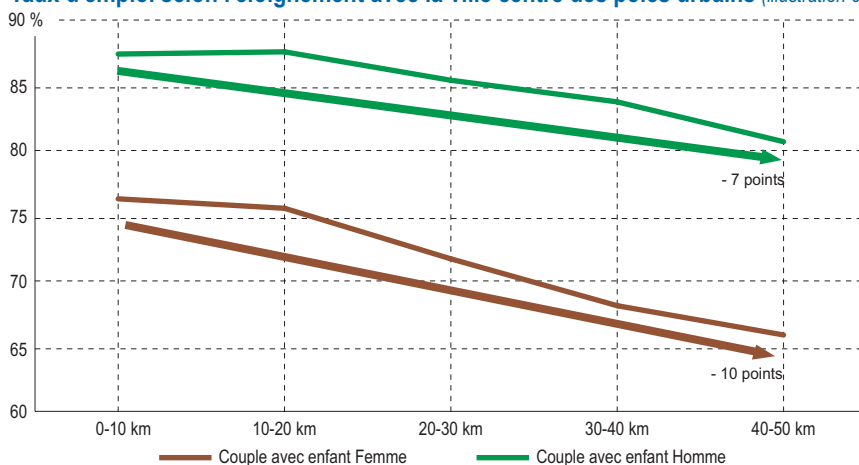
La parentalité est source de précarité mais elle ne fait que renforcer les inégalités existantes entre hommes et femmes sur le marché du travail. Avec 59,2 % des femmes de 15 à 64 ans en emploi, le taux d'emploi (encadré) reste bien inférieur à celui des hommes (-7,4 points). Malgré tout, les femmes

Taux d'emploi des 15-64 ans selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans (en %) (illustration 5)

	Homme	Femme
Famille monoparentale	81,9	67,3
dont : avec 1 enfant	81,3	71,5
avec 2 enfants	85,5	68,2
avec 3 enfants ou plus	74,7	44,1
Couple avec enfant	91,3	75,5
dont : avec 1 enfant	89,9	78,9
avec 2 enfants	93,7	78,3
avec 3 enfants ou plus	88,7	58,9

Source : Insee (Recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire)

Taux d'emploi selon l'éloignement avec la ville centre des pôles urbains (illustration 6)



Source : Insee (Recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire)

Part du temps partiel selon le type de ménage (en %) (illustration 7)

	Homme	Femme
Famille monoparentale	6,1	30,4
dont : avec 1 enfant	7,1	27,5
avec 2 enfants	3,5	32,0
avec 3 enfants ou plus	7,3	45,2
Couple avec enfant	3,5	37,4
dont : avec 1 enfant	3,6	31,2
avec 2 enfants	3,2	40,2
avec 3 enfants ou plus	4,2	49,0
Couple sans enfant	6,3	30,1
Personne seule	9,6	23,2

Source : Insee (Recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire)

Le taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

de la région sont relativement plus en emploi que dans les autres régions de Province (+1,5 point), surtout dans la tranche d'âge des 25-54 ans (+2,5 points). Le taux d'emploi des femmes a augmenté entre 1999 et 2006 mais reste inférieur à l'objectif fixé à 60 % par le sommet européen de Lisbonne. Seules sept régions françaises ont atteint cet objectif : Île-de-France, Pays de la Loire, Centre, Alsace, Rhône-Alpes et Limousin.

Une concentration des femmes dans les services

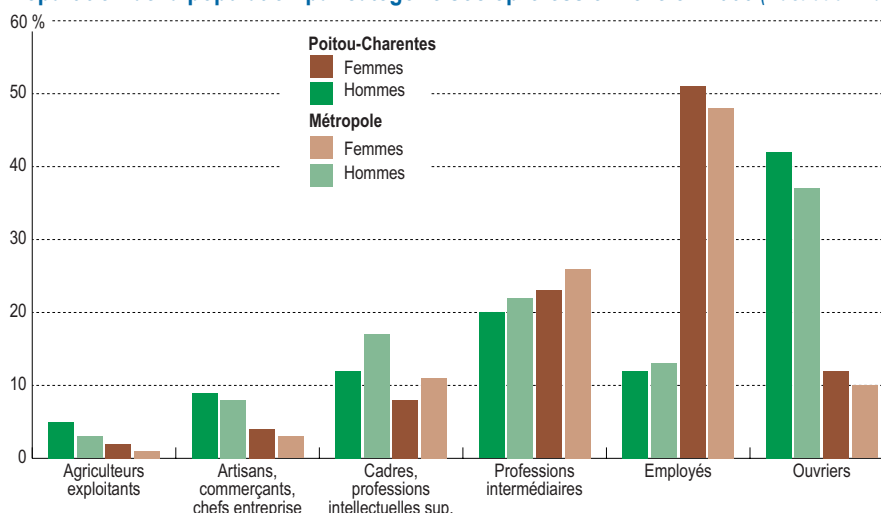
L'emploi des femmes est plus concentré que celui des hommes. 70,9 % des femmes travaillent dans les services, notamment dans l'éducation, la santé, l'action sociale, l'administration, les services aux particuliers et aux entreprises (illustration 8). 31 % des femmes se concentrent dans dix professions contre 16 % des hommes (illustration 9). La part des femmes est particulièrement importante dans des emplois peu qualifiés tels que les aides ménagères (97,9 % de femmes), les agents de service hospitaliers (84 % de femmes) ou les employés de maison (98,2 % de femmes). Alors que les hommes occupent plus souvent des postes d'ouvriers, les femmes sont plus souvent employées : une sur deux est dans ce cas (illustration 10).

Emploi au lieu de travail par secteur d'activité (illustration 8)

	Répartition (en %)		Taux de féminisation 2006 (en %)	Évolution 1999-2006 (en point)
	Homme	Femme		
Agriculture	8,6	4,2	30,3	-0,2
Industrie	21,0	10,0	29,6	0,4
Construction	12,8	1,4	8,7	2,1
Commerce	13,6	13,5	46,7	2,7
Services	44,0	70,9	58,7	1,8
dont : transports	4,7	1,4	20,6	2,0
activités financières	2,6	4,1	58,3	2,6
activités immobilières	0,9	1,2	53,7	4,7
services aux entreprises	9,9	9,2	45,0	2,3
services aux particuliers	4,9	9,0	62,1	-0,7
éducation, santé, action sociale	10,2	33,9	74,5	2,4
administration	10,8	12,1	49,9	0,6
Total	100,0	100,0	46,9	2,2

Source : Insee (Recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire)

Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle en 2006 (illustration 10)



Source : Insee (Recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire)

Les 10 professions les plus occupées en Poitou-Charentes selon le sexe (illustration 9)

HOMMES			FEMMES		
	Effectif	Part parmi les hommes en emploi (en %)		Effectif	Part parmi les femmes en emploi (en %)
Conducteurs routiers (salariés)	10 636	2,9	Aides à domicile, aides ménagères	14 519	4,5
Ouvriers non qualifiés second œuvre bât.	7 203	1,9	Adjointes administratifs FP	14 012	4,3
Agriculteurs petite expl. Céréales	6 725	1,8	Secrétaires	13 896	4,3
Maçons qualifiés	6 413	1,7	Assistants maternelles, gardes enfants	10 217	3,1
Ouvriers non qualifiés gros œuvre bât.	6 053	1,6	Agents de service hospitaliers	9 508	2,9
Conducteurs livreurs, coursiers	5 224	1,4	Employés comptables ou financiers	9 247	2,8
Ouvriers non qualifiés mécanique métaux	4 601	1,2	Aides-soignants	8 829	2,7
Professeurs agrégés certifiés secondaire	4 344	1,2	Infirmiers en soins généraux, salariés	7 805	2,4
Serruriers, réparateurs non qualifiés	4 209	1,1	Professeurs des écoles	7 458	2,3
Hommes du rang sauf pompiers militaires	4 154	1,1	Employés de maison chez des particuliers	6 850	2,1
Total	59 562	16,0	Total	102 339	31,4

Source : Insee (Recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire)

Le secteur des services est souvent synonyme de conditions d'emploi précaires pour les femmes. Malgré une réduction de la part du temps partiel féminin entre 1999 et 2006, cette condition d'emploi reste très courante. En 2006, 32,8 % des picto-charentaises travaillent à temps partiel contre 6,9 % des hommes. 16,2 % travaillent en contrat à durée limitée (CDD, intérim ou emplois aidés), contre 11,4 % des hommes. Dans les services, la part du temps partiel féminin est de 34,5 %, celle des emplois à durée limitée de 18,2 %. Le temps partiel n'est pas un facteur de précarité en soi : il peut concerner aussi bien des femmes qualifiées qui ont choisi de réduire leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants que des femmes peu qualifiées qui aimeraient travailler plus. Selon l'enquête Emploi de 2009, 29 % des femmes travaillant à temps partiel souhaiteraient travailler

davantage. Le temps partiel est une source d'inégalités entre les hommes et les femmes avec des revenus plus bas, des cotisations retraite réduites et une plus grande exposition à la précarité en cas de séparation.

Avec le vieillissement de la population, la demande dans les services, en particulier les services à la personne, devrait continuer à croître dans les prochaines années, et particulièrement en Poitou-Charentes. L'enjeu majeur est d'améliorer les conditions d'emploi et de rémunération dans ce secteur fortement féminisé.

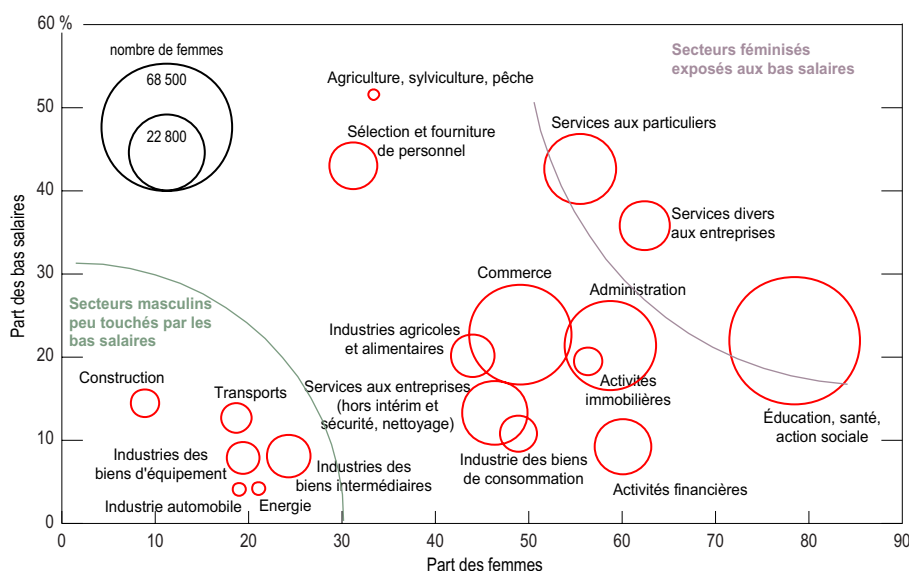
Les femmes exposées aux bas salaires

Conséquence d'un temps de travail réduit et d'une rémunération horaire plus faible, les femmes sont plus nombreuses à percevoir un bas salaire (encadré) que les hommes. En Poitou-Charentes, 27,6 % des femmes ont perçu un bas salaire en 2007 contre 16,4 % des hommes. Les bas salaires sont plus fréquents qu'en moyenne nationale, notamment en raison d'une surreprésentation du temps partiel et des emplois peu qualifiés, plus faiblement

Les bas salaires

Un salarié est considéré à bas salaire si l'ensemble des salaires qu'il a perçus en 2007 est en dessous du seuil de bas salaire, c'est-à-dire 826 euros par mois. Cette approche ne prend pas en compte les revenus du ménage et peut surestimer le phénomène de pauvreté. Les données sont issues des Déclarations annuelles de données sociales de 2007, qui recouvrent l'essentiel des salariés des secteurs privé et semi public.

Les femmes concentrées dans les secteurs à bas salaires (illustration 11)



Source : Insee (DADS 2007)

L'analyse des salaires avec la décomposition de Blinder-Oaxaca

L'analyse des salaires doit tenir compte des effets de structure (les rémunérations dépendent de la catégorie socioprofessionnelle, du secteur d'activité et de l'âge notamment). Pour mesurer réellement la discrimination homme-femme en matière de salaire, on utilise la décomposition de Blinder-Oaxaca. Elle consiste à estimer une équation de salaire pour les hommes et à l'appliquer aux femmes. On peut donc estimer un salaire pour chaque femme si elles étaient aussi bien rémunérées que les hommes. Il en résulte que la différence brute de salaire entre les hommes et les femmes est égale à une partie expliquée (c'est celle calculée par le modèle, si les hommes sont plus souvent cadres, leur rémunération globale est plus élevée, mais ne signifie pas forcément qu'il existe une discrimination salariale) et à une partie non expliquée, qui mesure l'inégalité salariale.

Salaires horaires nets moyens en Poitou-Charentes en 2007 (en euros) (illustration 12)

	Homme	Femme	Écart (en %)	Inégalité salariale* (en %)
Ensemble	11,4	10,2	-10,4	-6,8
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres	23,1	19,1	-17,3	-14,8
Professions intermédiaires	13,1	12,1	-8,0	-7,0
Employés	9,2	8,9	-3,5	-4,3
Ouvriers qualifiés	9,4	8,5	-9,3	-12,4
Ouvriers non qualifiés	8,3	7,9	-4,3	-7,3
Âge				
18-25 ans	8,3	8,1	-2,5	-3,8
26-35 ans	10,2	9,5	-6,9	-7,1
36-45 ans	11,7	10,4	-11,1	-6,8
46-55 ans	12,8	11,2	-12,2	-5,6
56-65 ans	15,6	11,9	-23,7	-9,9

Source : Insee (DADS 2007 - salariés au lieu de travail)

(*) L'inégalité salariale mesure la réelle différence de rémunération des femmes par rapport aux hommes en tenant compte des effets de structure. Elle est calculée à partir d'une équation de salaire pour les hommes qui est appliquée aux femmes. L'inégalité salariale prend en compte les différences de structure par âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, taille de l'établissement, poste à temps plein, département de résidence.

rémunérés. Globalement, les secteurs féminisés, comme les services aux particuliers ou les services divers aux entreprises (en majorité des nettoyeurs) concentrent une forte proportion de bas salaires (illustration 11).

Les inégalités salariales ont diminué de 10 % entre 2004 et 2007. Mais le salaire horaire net moyen des femmes reste en moyenne inférieur de 10 % à celui des hommes (illustration 12). Si l'on tient compte des différences liées aux emplois occupés, l'inégalité salariale est de 7 %. Les inégalités salariales sont toutefois moins fortes en Poitou-Charentes, essentiellement parce que la région compte moins de cadres où les inégalités sont les plus élevées (14 %). Les inégalités sont malgré tout importantes chez les ouvriers qualifiés

(12 %), les salariés du commerce (12 %) et des services aux particuliers (8 %). Dans l'administration en revanche, les inégalités salariales sont nettement plus faibles.

Des femmes plus diplômées qui peinent à devenir cadres

En Poitou-Charentes comme en Métropole, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes (illustration 13). L'écart entre les hommes et les femmes a même tendance à se creuser sur les dernières générations. Parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans ayant terminé leurs études, 38,7 % des femmes ont un diplôme du supérieur contre 28,3 % des hommes.

Malgré ce haut niveau de formation, les femmes peinent à devenir cadres. Même si leur part a augmenté de 2,3 points par rapport à 1999, elles restent minoritaires (37,2 %) en 2006. À niveau de diplôme équivalent, les femmes accèdent moins souvent aux postes de cadres que les hommes. La parentalité freine davantage la carrière professionnelle des femmes. Avant 30 ans, la part des femmes cadres est proche de celle des hommes. Après l'arrivée du premier enfant, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à devenir cadres (illustration 14).

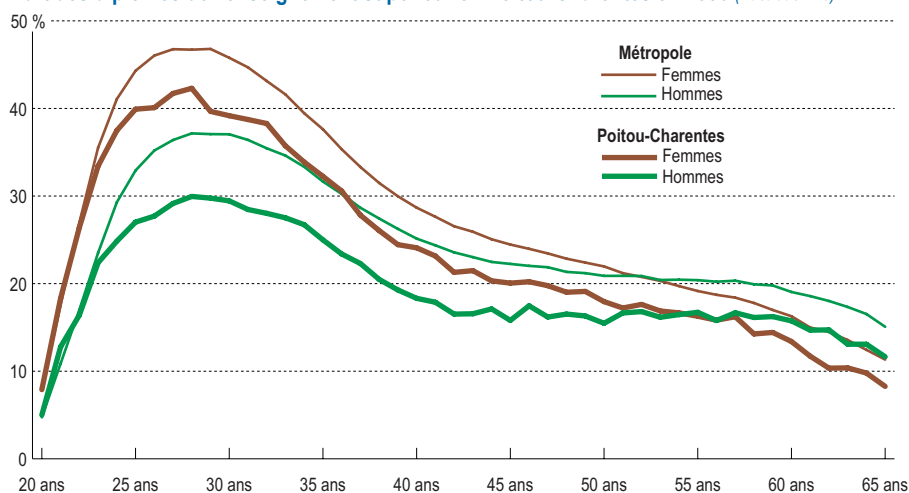
La région compte une part importante de cadres séniors, parmi lesquels les inégalités d'accès entre hommes et femmes ont été les plus fortes. Leur départ à la retraite nécessitera un grand nombre de recrutements et pourrait permettre de réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans l'accès aux postes de cadres.

Conséquence d'une plus grande difficulté à devenir cadres, les femmes diplômées du supérieur sont surreprésentées dans les professions intermédiaires (56,7 % des femmes sont diplômées du supérieur contre 36,8 % des hommes). Cette inégalité s'explique aussi en partie par des différences au niveau de l'orientation scolaire. Les filles privilégient l'enseignement général alors que les garçons s'orientent plutôt vers des formations à «employabilité immédiate» (enseignement professionnel, IUT et écoles d'ingénieurs par exemple).

Une amélioration en trompe l'œil de la situation des femmes face au chômage

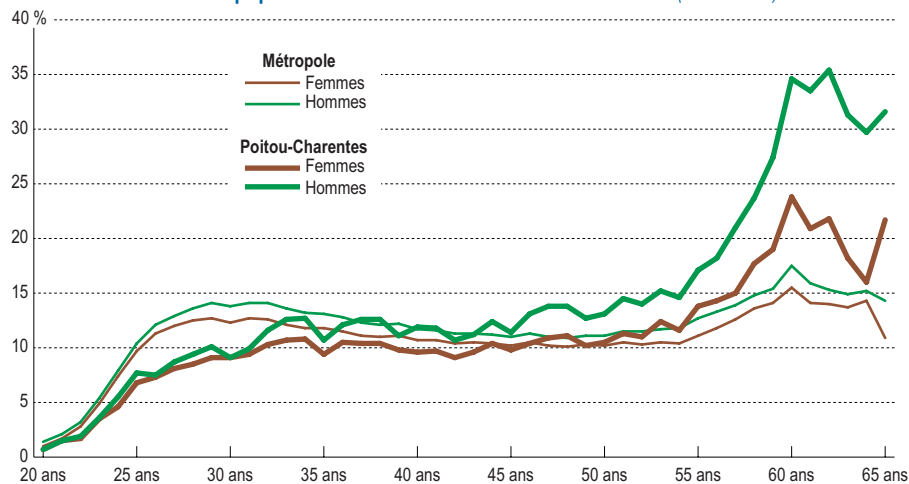
En 20 ans, les inégalités entre les hommes et les femmes face au chômage se sont réduites. Alors qu'au début des années 90, le taux de chômage des femmes était supérieur de 6 points à celui des hommes, l'écart s'est progressivement réduit. En 2009, le nombre de femmes demandeurs d'emploi de catégorie A est même passé en dessous de celui des hommes (illustration 15). La crise économique a en effet d'abord touché des secteurs peu féminisés, comme l'industrie et la construction, où l'emploi intérimaire s'est fortement réduit. Mais ces évolutions concernent les chômeurs de catégorie A, immédiatement disponibles et n'ayant

Part des diplômés de l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes en 2006 (illustration 13)



Source : Insee (Recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire)

Part des cadres dans la population active en Poitou-Charentes en 2006 (illustration 14)

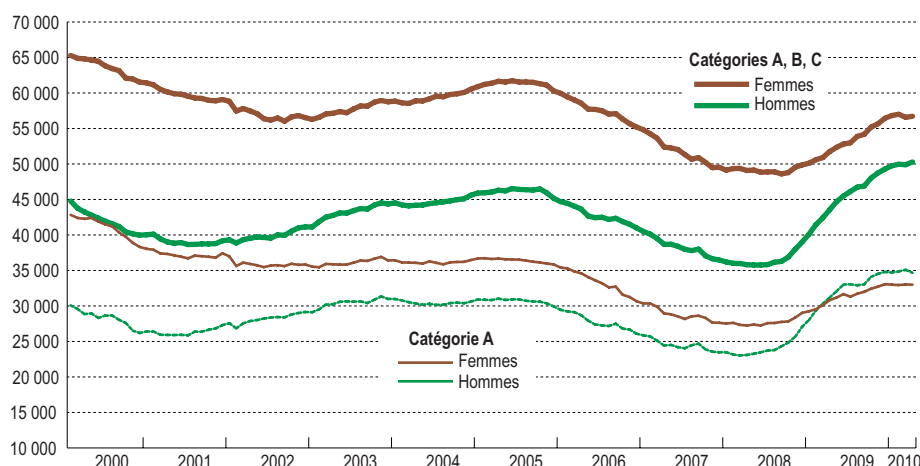


Source : Insee (Recensement de la population 2006)

pas travaillé. En introduisant les demandeurs d'emploi de catégories B et C, c'est à dire les chômeurs ayant eu une activité réduite, les femmes restent les plus touchées par le chômage. Au 1^{er} trimestre 2010, les femmes représentent 53 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. Si la crise a d'abord touché les hommes, les femmes risquent d'être affectées plus durablement, notamment à travers le sous-emploi (*bibliographie*). Dans la région, le commerce a été plus touché par la crise.

Gwenaél Delamarre,
Alexandre Giraud

Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois en Poitou-Charentes (illustration 15)



Source : Pôle emploi

Une précarité inégale selon le territoire : familles monoparentales en milieu urbain et bénéficiaires du minimum vieillesse dans le rural

La précarité dans le Poitou-Charentes est contrastée selon les territoires. L'espace rural est davantage touché par la pauvreté monétaire : 16,6 % des ruraux vivent sous le seuil de pauvreté contre 12,2 % des urbains. En volume, le rural concentre 55 % des personnes pauvres, alors qu'il regroupe moins de 40 % de la population. Le rural se caractérise par une proportion élevée des personnes âgées et l'urbain par une forte concentration de familles monoparentales.

Les femmes bénéficiaires du minimum vieillesse sont concentrées dans les espaces ruraux de la région, notamment dans le Sud Charentes et la Haute Charente. Le long du littoral atlantique, les personnes âgées sont relativement épargnées par la pauvreté. La proportion de personnes âgées dans l'espace rural va continuer d'augmenter dans les années à venir avec le vieillissement de la population, surtout en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres.

La pauvreté touche aussi les femmes actives. Les femmes à bas revenus sont surreprésentées dans les aires urbaines de

Châtelleraut, Angoulême et Rochefort, ainsi qu'à Saint-Jean-d'Angély. La forte proportion de familles monoparentales et de faibles taux d'emploi des femmes peuvent expliquer cette concentration. Dans les grandes villes comme Angoulême et Poitiers, de forts contrastes apparaissent entre le pôle urbain et l'espace périurbain, avec une forte proportion de femmes à bas revenus dans les pôles urbains.

Les départements de la Charente et de la Charente-Maritime sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Dans ces deux départements, les mères isolées sont nombreuses et les femmes plus rarement en emploi. En Charente-Maritime, le temps partiel et les CDD sont importants chez les femmes. À l'opposé, les Deux-Sèvres sont moins marquées par la pauvreté, grâce à une part importante de femmes en emploi. Pour autant, la précarité existe avec beaucoup de femmes à temps partiel et en bas salaire et une pauvreté plus importante pour les personnes de plus de 65 ans. Dans la Vienne, la pauvreté est inférieure à la moyenne régionale.

Indicateurs départementaux (en %)

	Taux de pauvreté	Part des familles monoparentales femmes parmi les ménages	Part des femmes seules de plus de 60 ans parmi les ménages	Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans	Part des femmes à bas salaire	Part des femmes à temps partiel
Charente	14,7	6,1	11,5	58,4	27,1	31,1
Charente Maritime	14,1	6,2	12,3	57,1	30,0	33,6
Deux-Sèvres	13,1	5,0	10,6	63,7	25,8	33,6
Vienne	13,5	5,4	10,4	59,1	26,6	32,2
Poitou Charentes	13,9	5,8	11,3	59,2	27,6	32,8
dont espace urbain	12,2	6,2	10,9	59,6	25,3	30,8
espace rural	16,6	5,1	12,0	58,4	30,9	36,7
France métropolitaine	13,4	7,0	10,9	58,8	26,2	29,5

Source : Insee (RDL 2007, DADS 2007, Recensement de la population 2006)

2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La situation des femmes en Poitou-Charentes recouvre les grandes tendances observées au plan national. L'emploi reste la principale préoccupation même si les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sont en elles-mêmes sources de précarité.

Agir pour plus d'égalité, c'est un objectif qui sera prochainement décliné dans un Plan d'action interministériel, qui servira ensuite de cadre à l'élaboration d'une stratégie régionale.

Mais d'ores et déjà plusieurs leviers d'actions sont identifiés, à savoir :

- se remobiliser pour promouvoir l'égalité des chances entre les filles et les garçons au sein même du système éducatif. La convention signée en 2004 avec l'ensemble des partenaires concernés va être actualisée dans le souci de faire sensiblement évoluer les stéréotypes sur les représentations sexuées des métiers qui fondent encore trop souvent l'orientation des jeunes filles ;
- accompagner le guide des bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle et salariale, diffusé dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés en Poitou-Charentes courant juin, pour progresser significativement sur le sujet en apportant un appui adapté aux chefs d'entreprises, aux DRH et aux partenaires sociaux ;
- poursuivre les actions visant à former ou à sensibiliser tous les acteurs de la société civile pour qu'ils intègrent la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs pratiques professionnelles dans le souci de donner aux femmes la place qui leur revient dans le développement économique du pays.

Monique PIZZINI

Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Bibliographie

« Rapport sur la précarité des femmes », La Documentation Française, 2004

« Femmes et hommes en début de carrière : les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », Insee Première n° 1284, 2010

« Chômage et emploi des femmes dans la crise en France », Lettre de l'OFCE, mai 2010

« Projections de population à l'horizon 2030 : la Charente-Maritime et la Vienne alimentent l'augmentation en Poitou-Charentes », décimal n°273, août 2007

« Un actif sur trois partirait en retraite à l'horizon 2020 », décimal n°303, mars 2010

« Les défis du Poitou-Charentes face à une baisse d'actifs à l'horizon 2020 », décimal n° 297, octobre 2009

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 euros/mn)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU
Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET